

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Ruelisheim
de la séance du 25 mars 2021**

Le vingt-cinq mars deux mille vingt et un à dix-neuf heures, sur convocation de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux de la Commune se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie de Ruelisheim, sous la présidence de Monsieur le Maire, DUSSOURD Francis.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : FAIVRE Jean-Michel, Adjoint ; MONGIN Paulette ; Adjointe, NICOLOSI Nathalie ; Adjointe, GIRARD Francis ; Adjoint, VOGEL Maurice, KOEGLER Sabine, SCHMUCK Corinne, FRARE Francis, VOGT Pascal, RAMUNDI Robert, COLARD Laurence, FUCHEY Françoise, PELOT Lydie, BOTTLAENDER Valérie et NISSELIÉ Michael.

Absent(e)(s) :

Excusé(e)(s) : SCHIRCK Damien, SOUBAYA Alexia

A donné procuration : PETERSCHMITT Ghislain à NISSELIÉ Michaël

Assiste à la séance :

RICKLIN Anne-Sophie, Directeur général des Services, désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et à la presse et propose une minute de recueillement en hommage à Monsieur Maurice Gerster, conseiller municipal de 1989 à 1995 décédé le 24 mars 2021 à l'âge de 95 ans.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

En préalable à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant :

12. Forêt communale : approbation de l'état d'assiette 2022

Puis il communique l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28 janvier 2021,
2. Compte Administratif 2020 et affectation des résultats,
3. Compte de gestion 2020,
4. Subventions communales 2021,
5. Budget primitif 2021 et fixation des taux d'imposition,
6. Budget Primitif annexe 2021 Lotissement du Chêne
7. Sécurité en traverse d'agglomération : attribution des travaux
8. Création d'une police pluri-communale : projet de convention de mutualisation,
9. Acquisitions de terrain,
10. Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021,
11. Mulhouse Alsace Agglomération : Pacte de gouvernance,
12. Forêt communale : approbation de l'état d'assiette 2022
13. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
14. Interventions des délégués communautaires,
15. Divers.

Monsieur le Maire communique différentes informations aux membres du Conseil Municipal à savoir :

- Remerciements de la part de Mme et M. Aldo BOSCATO pour le geste à l'occasion de leurs noces de diamant,
- Remerciements de la part de Mme et M. Raymond HATSCH pour le geste à l'occasion de leurs noces d'or,
- Remerciements de la part de M. Nicolas KUPEK pour l'attention à l'occasion de son 80^{ème} anniversaire ;

AGENDA :

Vu la situation actuelle, le calendrier des manifestations est modifié. A retenir :

3 avril 2021 : Marché de Pâques Place du village

19 mai 2021 : P'tit Marché de Ruel Place du Village

POINT 1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28 janvier 2021,

Monsieur le Maire Présente le procès-verbal de ladite séance en redonnant lecture de l'ordre du jour. Il le soumet à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

POINT 2. Compte Administratif 2020 et affectation des résultats,

Monsieur le Maire rappelle que la commission « finances » s'est réunie le 18 mars 2021 à 19 heures et 30 minutes pour vérifier l'ensemble des documents comptables.

Puis il rend compte de la séance de travail de cette commission.

Il donne lecture des résultats d'exécution budgétaire :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	548 877,03		- 16 655,74		532 221,29
Fonctionnement	154 428,94	154 428,94	347 003,06		347 003,06
TOTAL	703 305,97				879 224,35

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 347 003,06 euros sera affecté en totalité à la section d'investissement au compte 1068.

L'excédent d'investissement d'un montant de 532 221,29 euros sera repris en recette d'investissement au Budget Primitif 2021.

En dernier point de l'analyse budgétaire de l'exercice 2020, Monsieur le Maire donne un aperçu du remboursement des emprunts communaux.

Pour 2020 le capital en début de période était de 1 099 358 €uros soit un montant de 472,03 €uros/habitants (population DGF : 2329)

Pour 2021 le capital en début de période s'élève à 925 455 €uros soit un montant de 396,00 €uros/habitants (population DGF : 2337)

Avant de passer à l'approbation du Compte Administratif 2020, Monsieur le Maire, rappelle qu'il doit quitter la séance comme il est d'usage, pour l'approbation du Compte Administratif et cède la Présidence à Monsieur FAIVRE, Maire-Adjoint qui propose d'approuver les résultats du Compte Administratif 2020, ci-dessus indiqués.

Le Conseil Municipal, après discussion des résultats présentés,

- ▣ Approuve à l'unanimité, l'ensemble des montants figurant au Compte Administratif, par article, chapitre, compte et programme et signe le document.
- ▣ Il donne décharge à Monsieur le Maire, DUSSOURD Francis, au sujet du dit Compte Administratif,
- ▣ Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire, rejoint l'assemblée délibérante qu'il remercie pour le quitus donné.

Il remercie chaleureusement les Membres de la Commission des Finances ainsi que l'équipe administrative communale pour le travail accompli pour l'exercice 2020.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 3. Compte de gestion 2020,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2020 transmis sous forme dématérialisée, par la Trésorerie Principale de Mulhouse Couronne. Les chiffres de ce document sont identiques à ceux du Compte Administratif 2020.

Le Conseil Municipal après discussion approuve à l'unanimité le Compte de Gestion de l'exercice 2020 qui retrace des montants identiques à ceux du Compte Administratif 2020,

et autorise Monsieur le Maire à signer le document ainsi qu'à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

19h30 Arrivée de Madame FUCHEY

POINT 4. Subventions communales diverses 2021,

Monsieur le Maire rappelle qu'en commission des finances a été proposé de fixer les montants des subventions de fonctionnement 2021 en fonction des nouveaux critères établis comme suit :

ASSOCIATION	CATEGORIE	Subvention 2021
Action catholique des femmes (A.c.f.)	0	0.00 €
Amicale des donateurs de sang de Ruelisheim	4	107.50 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	4	150.00 €
Antenne Collective Ste Barbe (A.A.C.S.B.)	4	75.00 €
ASCL Ruelisheim	4	0.00 €
Association des œuvres de la paroisse (A.O.P.)	5	1000.00 €
Association Familiale de Ruelisheim (A.F.R.)	1	727.50 €
Association Montagne et Escalade Ruelisheim (AMER)	1	94.25 €
Association pour l'Art et la Culture de Sainte Barbe	2	271.50 €
Association Sportive Théodore Ruelisheim Wittenheim (A.S.T.R.w)	1	1000.00 €
Badminton	1	0.00 €
BCR	1	0.00 €
Carré d'Art	0	0.00 €
Cercle St Nicolas	2	0.00 €
Cercle Théâtral St Nicolas	2	0.00 €
Chorale Ste Cécile	2	113.00 €
Club Echecs	2	236.50 €
Club Pass'Temps (Amicale des Seniors)	2	933.00 €
Conseil de fabrique Sainte-Barbe	0	0.00 €
Conseil de fabrique St Nicolas	0	0.00 €
Exposition Artistique	2	0.00 €
Fanfare St Nicolas	2	123.50 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers (J.S.P)	1	0.00 €
Karaté	0	0.00 €
Les Amis de la Chapelle	0	0.00 €
Les Amis de Talloires	4	150.00 €

New Basket Ruelisheim	1	674.00 €
Responsable SCRABBLE	2	0.00 €
Ruel' Images	4	107.50 €
Société d'Arboriculture	4	150.00 €
Société de Gymnastique	1	0.00 €
Tennis de Table	1	0.00 €
Union Nationale des Combattants (U.N.C)	4	215.00 €
Volley-Ball	1	472.00 €
Yaka	4	75.00 €
Prévention routière	3	40.32 €
Pattes de velours	4	150.00€

Un montant global de 11 500 euros sera inscrit au budget (article 6574) aux fins de permettre également l'attribution de subventions en cours d'année (exceptionnelle ou voyage scolaire).

▀ *Dotations scolaires pour fournitures et transports*

ECOLE ELEMENTAIRE

28 € par élève

Transport (sorties scolaires en bus) 800 €

Direction 750 €

Forfait photocopies : 3 copies/jour/élèves

ECOLE - MATERNELLE

32 € par élève

Transport (sorties scolaires en bus) 450 €

Direction 750 €

Forfait photocopies : 3 copies/jour/élèves

SPECTACLE ou LIVRE DE NOËL

7,00 € par élève

Les dotations transport et spectacle ou livre de Noël seront versées à la caisse des écoles au mois de septembre de chaque année.

▀ *Ecole de Musique et de Danse de Wittenheim :*

Par délibération du 28 octobre 2004 le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le principe de la participation de la Commune à l'enseignement musical afin que les élèves de l'Ecole de Musique de Wittenheim domiciliés à Ruelisheim puissent bénéficier du tarif de Wittenheim. La commune de Ruelisheim s'était engagée à verser une contrepartie financière correspondant à la différence entre le tarif appliqué aux élèves de Wittenheim et le tarif appliqué aux élèves extérieurs à Wittenheim originaires de la CAMSA, tels que décidés par le Conseil Municipal de Wittenheim, le 12 juillet 2004.

Par courrier du 14.11.2012, la Ville de Wittenheim nous informait de la création au sein de l'École de Musique d'une section d'éveil à la danse classique pour les enfants de quatre à dix ans.

La Ville de Wittenheim a alors proposé à la Commune de RUELISHEIM de faire bénéficier les enfants de Ruelisheim, des mêmes avantages que ceux dont ils bénéficient pour les cours de musique, ce que le Conseil Municipal avait accepté en son temps, la participation globale de la Commune avoisinant les 4000 euros.

Aujourd'hui, plus aucun élève ne bénéficie du tarif dit « CAMSA » qui n'existe plus. Ruelisheim prenait donc en charge à l'heure actuelle le delta entre le tarif « Wittenheim » et le tarif « extérieur. Cette participation de l'ordre de 14000 EUR en 2014-2015 n'étant plus envisageable vu la conjoncture, le conseil municipal a décidé dans sa séance du 26 mai 2015, de maintenir cette participation à hauteur de **210 € par an par élève de moins de 18 ans ou étudiant plafonné à 6 000€ par exercice budgétaire.**

Le Conseil Municipal, après discussion,

- ▣ **Approuve** à la majorité, l'ensemble des propositions de Monsieur le Maire et indique qu'une enveloppe globale sera votée en ce sens aux articles budgétaires correspondants du Budget Primitif 2021.
- ▣ **Il autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Il est précisé que chaque Membre du Conseil Municipal, Président d'une des associations ci-dessus indiquées, s'est abstenu en ce qui concerne l'attribution de la subvention spécifique au profit de l'association qu'il préside.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 5. Budget primitif 2021 et fixation des taux d'imposition.

1. BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal les travaux budgétaires 2021 qui ont donné lieu à débats lors de la réunion de travail de la commission des finances le 18 mars 2021.

Les emprunts communaux en cours ont également été discutés en Commission ; Le capital restant dû au 1er janvier 2021 est de 925 455 €uros soit un montant de 396,00 €uros/habitants (population DGF : 2337)

L'annuité de 132 781,81 € se décompose à raison de :

- ▣ 122 336,05 € de remboursement de capital (article 1641).
- ▣ 10445,76 € de remboursement d'intérêts (article 66111).

Monsieur le Maire rappelle également le programme de travaux 2021 puis présente la proposition chiffrée du Budget Primitif 2021 aux montants suivants :

Les recettes totales de fonctionnement et d'investissement : 2 724 585 €

Les dépenses totales de fonctionnement et d'investissement : 2 724 585 €

Les deux sections sont présentées en équilibre et les montants tiennent compte :

- ▣ de l'intégration des résultats du Compte Administratif 2020.
- ▣ de l'affectation des résultats décidés en la présente séance.
- ▣ du produit des taxes communales.
- ▣ des inscriptions des nouveaux programmes de travaux d'investissement (dépenses et recettes).

Programmation investissements 2021

SERVICE GENERAL			
Nature des travaux	Imputation	Réalisation	Coût
étude accessibilité parking complexe EV	2031		30 000.00 €
progiciels	2051		5 500.00 €
acquisition terrain pistes cyclables + trottoirs	2112	en cours	28 525.00 €
sanitaire et vestiaire CEV	2313	EN ATTENTE	
rénovation logement rue de l'III	2313		7 000.00 €
pignon translucides bardage étanchéité CEV	2313	complément	20 000.00 €
Travaux auberge	2313		5 000.00 €
mur escalade	2313	réalisé 2019	
sécurité en traverse d'agglomération	2312	en cours	345 000.00 €
Eclairage public + éclairage Noël	2315		30 000.00 €
Signalétique du Village	2315		20 000.00 €
Embellissement Entrée de pulversheim			5 000.00 €
remplacement poteaux d'incendie	2315		10 000.00 €
Toilettes publiques adoucisseur	2315		3 000.00 €
fontaine + puits place de l'église	2315	solde	5 000.00 €
jeux enfants /ados/ pump track?	2315	En attente	
passerelle Dollerbaechlein	2315		12 000.00 €
cheminement piéton rue de la chapelle	2315		20 000.00 €
plateau rue de la chapelle	2315		82 000.00 €
rue de wittenheim			300 000.00 €
PAC mise aux normes + désemboueur + anticalcaire + pompes	21318		10 000.00 €
Ecole rénovation thermique	21312	si subvention	70 000.00 €
chaudière école CDC + divers	21312		35 000.00 €

meublement archives	2184		1 000.00 €
meublement école	2184		1 000.00 €
meublement mairie	2184		3 000.00 €
Vidéo-protection	2183	En attente	
Matériel informatique	2183		20 000.00 €
Défi-brillateurs	21578		5 000.00 €
Matériel et outillage de voirie	21578		3 000.00 €
VTU	21561		25 000.00 €
matériel pompiers	21568		10 000.00 €

Après discussion de l'ensemble des propositions ci-dessus énoncées, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le Budget Primitif 2021 par nature ; au niveau du chapitre et chapitre globalisé en section de fonctionnement et au niveau du chapitre en section d'investissement.

Le Conseil Municipal décide :

1°) **de voter** le Budget Primitif 2021 par nature,

- ▣ au niveau du Chapitre pour la Section d'Investissements, et
- ▣ au niveau du Chapitre et Chapitre Globalisé pour la Section de Fonctionnement

Décide à l'unanimité d'arrêter pour l'exercice 2021
les recettes totales, tant de fonctionnement
que d'investissement, au montant de : 2 724 585 €

les dépenses totales tant de fonctionnement
que d'investissement, au montant de : 2 724 585 €

2°) **de tenir compte** de l'état des « Restes à Réaliser en dépenses et en recettes »

3°) **de voter** les enveloppes et crédits budgétaires aux articles correspondants pour effectuer les travaux d'investissement reportés ainsi que ceux rajoutés en la présente séance.

4°) **d'inclure** dans le Budget Primitif 2021, les excédents reportés concernant le Compte Administratif 2020, tels qu'ils viennent d'être approuvés en la présente séance.

5°) **d'autoriser** Monsieur le Maire à engager les dépenses dans le cadre des enveloppes prévues par « Chapitre » en Section d'Investissement.

Puis le Conseil Municipal, après discussion des montants tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

- ▣ **approuve** à l'unanimité, le Budget Primitif, tel qu'il est proposé pour l'exercice 2021 et signe le document.

- ▀ **autorise** en outre Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

2. TAXES COMMUNALES « VOTE DES TAUX 2021 ».

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal les travaux budgétaires 2021 qui ont donné lieu à débats lors de la réunion de travail du 18 mars 2021.

Monsieur le Maire rappelle également que la dernière augmentation des taux a eu lieu en 2018.

Monsieur le Maire rappelle que le taux de référence TFPB pour 2021 est de 27,40% (somme des taux 2020 de la commune et du département). Si le Conseil municipal ne souhaite pas augmenter la pression fiscale, il doit voter le taux TFPB 2021 à ce niveau (et non reconduire le seul taux communal voté en 2020).

Le taux de TFPNB doit être voté en lien avec le taux de TFPB. Le taux de TH ne doit pas être voté.

L'application du coefficient correcteur compensera pour les communes l'écart, positif ou négatif, lié au remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales par la taxe foncière bâtie départementale.

Cette compensation suivra également la dynamique des bases de taxe foncière.

D'après les calculs de la DDFIP, la réforme fiscale provoque pour notre commune, en montants millésime 2020, une sous-compensation de 134 665 € :

- taxe d'habitation 2020 perdue (base 2020 x taux 2017 + allocations 2020 + moyenne rôles supplémentaires 2018-2020) = 415 089 €
- taxe foncière départementale transférée (produit 2020 + allocations 2020) = 280 424 €

Cette sous-compensation sera neutralisée à compter de 2021 par un versement qui tiendra compte de la dynamique des bases de taxe foncière bâtie.

Le montant prévisionnel pour 2021, figure avec le détail du calcul du coefficient correcteur sur l'état 1259.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Fixe les taux des taxes d'imposition directe locale, comme suit,

Taxe Foncière sur Propriétés Bâties :	27,40%
Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties :	57,83%

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

3. INTEGRATION DE LA PRIME DE FIN D'ANNEE DANS LE BUDGET PRIMITIF

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 02.03.1982 modifiée relative aux droits et Libertés des Communes, des Départements et Régions

Vu la loi n° 83-634 du 13.07.1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant l'alinéa 3 nouveau de l'article 111 de la loi du 26.01.1984 susvisée, modifié par l'article 70 de la loi du 16.12.1996 relative à l'emploi dans la fonction publique territoriale et à diverses mesures d'ordre statutaire, aux termes duquel "Par exception à la limite résultant du premier alinéa de l'article 88, les fonctionnaires en fonction au moment de l'entrée en vigueur de la présente loi conservent les avantages ayant le caractère de complément de rémunération qu'ils ont collectivement acquis avant cette entrée en vigueur, au sein de leur collectivité ou établissement, lorsque ces avantages sont pris en compte dans le budget de la collectivité ou de l'établissement".

Décide à l'unanimité.

De fixer à 30 000 € le montant des crédits nécessaires au paiement de la "prime de fin d'année" du personnel de la commune, toutes catégories confondues.

Ces crédits ont été inscrits au chapitre 012 du budget de la commune, en vue de leur intégration dans la masse salariale du personnel.

De fixer les conditions de versement de ces avantages comme suit :

Prime de fin d'année : le montant équivalent au traitement de base de chaque employé sera ajouté à la paie du mois de novembre.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 6. Budget Primitif annexe 2021 : Lotissement du Chêne,

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 du lotissement du Chêne et propose de le voter pour les montants globaux suivants :

Section d'exploitation :

Dépenses : 1 500 000 euros

Recettes : 1 500 000 euros

Section d'investissement :

Dépenses : 500 000 euros

Recettes : 1 000 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▣ Adopte le budget primitif proposé par Monsieur le Maire pour l'exercice 2021.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 7. Sécurité en traverse d'agglomération : attribution des travaux

Monsieur le Maire porte à connaissance des Membres du Conseil Municipal le résultat de la consultation du **19 mars 2021 15h00** portant sur les travaux de sécurité en traverse d'agglomération 2021 pour la création d'un plateau surélevé, rue de la Chapelle au droit de la résidence Ages et Vie.

Deux offres ont été réceptionnées dans les délais et ont été déclarées conformes après analyse.

Offre initiale après négociation			
Entreprises	Remise accordée ou prix revus	Prix (en € H.T.)	Délai proposé
PONTIGGIA (Horboung-Wihr)	Modification de certains prix unitaires	65 332,50 €	Démarrage lundi 03 Mai 2021 Fin des travaux sur RD pour le 14 Mai 2021 Travaux périphériques seront faits dans la foulée
TPSCHNEIDER (Rouffach)	Remise accordée de 1%	68 274,85 €	Démarrage lundi 10 Mai 2021

Le Conseil Municipal, après débat, à l'unanimité

- ▣ **Décide** d'attribuer les travaux à : PONTIGGIA pour un montant de 65 332,50 €HT
- ▣ **Dit que** les crédits correspondants sont inscrits au Budget primitif 2021
- ▣ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces du marché et tout acte y afférent.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 8. Création d'une police pluri-communale : projet de convention de mutualisation,

Monsieur le Maire expose :

Cette réflexion est née en 2018 suite à un groupement de commande de 13 communes pour la mise en fourrière automobile et portée par la Commune d'Ottmarsheim.

Par la suite a été mis en évidence des besoins divers de différentes communes dépourvues de police municipale comme :

- La gestion des mises en fourrière (hors cadre de compétences des BV)
- La gestion et le fonctionnement de la vidéo-protection
- La prévention d'actes malveillants et incivilités tels que les vols, les dégradations, par des patrouilles programmées ;
- Le maintien de la tranquillité publique : concerne les nuisances telles que le bruit, les troubles de voisinages, les aboiements d'animaux... (missions partagées avec le Syndicat des Gardes Champêtre Intercommunaux)
- les opérations tranquillités vacances, lors de la présence programmée sur la commune...

Cette police pluri communale viendrait renforcer les effectifs à la fois de la gendarmerie et des gardes champêtres intercommunaux sur des missions qualifiées de « non urgentes »

Un calcul de coût comme suit a été établi à titre d'exemple pour Ruelisheim :

MISSIONS	COUT
Patrouille programmée 4 ½ Journée par mois à l'année	10000 €/an
Mise en fourrière (gestion complète)	60,00 €
Autre interventions	56,20 €/h
Mission entre 22h et 7h	112,40 €/h
Mission dimanche et jours fériés	98,35 €/h
Formation prévention Routière	30,00 €/h
Vidéo protection (1 agent)	30,00 €/h

Le conseil Municipal après délibération,

- ▣ Approuve le projet de partenariat
- ▣ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 9. Acquisitions de terrain,**a. Trottoir rue de la Chapelle**

Dans le cadre des travaux de réfection annuel des trottoirs, la commune a demandé au géomètre une reconstitution de parcelle au droit de la propriété de BIHR Pierre rue de la Chapelle. Il apparaît qu'une surface lui appartenant constitue l'emprise du trottoir ; il propose de céder cette surface à la commune à l'euro symbolique.

Le conseil Municipal,

- ▣ Approuve cette acquisition à l'euro symbolique et l'intégration dans le domaine public selon procès-verbal d'arpentage établi par géomètre
- ▣ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

b. Trottoir rue du 1^{er} mai

La parcelle sise section 05 n° 328/25 d'une contenance de 23 m² rue du 1^{er} mai et constituant une partie du trottoir, a fait l'objet d'une cession gratuite suite à un permis de construire accordé en 2008 mais n'a jamais fait l'objet de régularisation par acte notarié.

Le conseil Municipal,

- ▣ Approuve cette acquisition à titre gratuit et son intégration dans le domaine public
- ▣ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 10. Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021,

Considérant que la dernière délibération de la commune en la matière date de 2017 et qu'aucune nouvelle délibération n'a pu être votée en 2020, la Direction académique du Haut-Rhin a attiré notre attention sur le fait qu'une délibération du conseil municipal relative à l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021 est nécessaire - même en cas de maintien des horaires actuels.

Le Conseil municipal,

Vu sa délibération du 29 juin 2017,

Vu l'organisation des transports scolaires intra-muros définie pour 3 ans,

Vu l'organisation périscolaire mise en place par Mulhouse Alsace Agglomération,

Vu l'avis des Conseils d'école,

Maintient les horaires comme suit :

ECOLE ELEMENTAIRE CLEF DES CHAMPS	ECOLE MATERNELLE ARC EN CIEL
8H00 – 11H30	8H00 – 11H30
13H30 – 16H00	13H30 – 16H00

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 11. Mulhouse Alsace Agglomération : Pacte de gouvernance,

Monsieur le Maire rappelle la présentation du pacte de gouvernance qui a eu lieu le 12 février 2021

En séance du 18 janvier 2021, le conseil d'agglomération de m2A a décidé, après en avoir débattu conformément à la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019, d'élaborer un pacte de gouvernance qui synthétise la manière dont les élus locaux s'accordent sur le fonctionnement quotidien de m2A.

En application de l'article L 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales, chaque conseil municipal de m2A est invité, à se prononcer sur le projet de pacte dans les deux mois qui suivent sa transmission par le président de m2A.

En l'espèce, le projet de pacte de gouvernance de m2A se décline en quatre parties :

- la présentation des élus et des assemblées
- la place centrale des maires et des communes dans le processus décisionnel
- la collaboration communauté – communes
- les autres formes de collaboration.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- ▣ **Donne un avis favorable** au pacte de gouvernance de Mulhouse Alsace Agglomération.
- ▣ **Charge le Maire** de transmettre cet avis dans les meilleurs délais au Président de m2A

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 12 . Forêt communale : approbation de l'état d'assiette 2022

Monsieur le maire communique à l'assemblée l'état d'assiette 2022 qui permet d'arrêter les parcelles qui seront martelées au cours de la prochaine campagne de martelage. Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application de l'aménagement forestier qui prévoit les parcelles à marteler annuellement. Les coupes ainsi martelées feront l'objet d'un état prévisionnel des coupes soumis à l'approbation du conseil.

Le Conseil Municipal, après discussion,

- ▣ **Approuve** l'Etat d'Assiette 2022, tel que présenté

Monsieur VOGEL, fait état d'un défaut d'entretien général de notre Forêt. Une visite et un état des lieux seront réalisés et une rencontre organisée avec les responsables de l'ONF

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 13. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

▀ Concessions dans les cimetières :

- Renouvellement de concession de cimetière : Rangée 10 n° 61
- 1^{ère} demande de concession de cimetière : Columbarium n° H14

N° DIA	Section	Parcelle	Superficie M ²	Lieu des travaux	Décision
1/2021	34	108/1	541	86 Avenue Bruat	./.
2/2021	5	328/25	23	Rue du 1 ^{er} Mai	./.

POINT 14. Interventions des délégués communautaires,

M2A : conseil d'agglomération DUSSOURD Francis MONGIN Paulette (suppléante)	Approbation du pacte de gouvernance et vote du budget de l'agglomération
SYNDICAT SIAEP du BA.BA.RU : - FAIVRE Jean Michel - FRARE Francis	./.
SYNDICAT DU SIVU B.P. HARDT : - FAIVRE Jean Michel - FRARE Francis	./.
SYNDICAT DU DOLLERBAECHLEIN : - VOGEL Maurice - FRARE Francis - VOGT Pascal - NISSELI Michaël	Travaux de création de la passerelle. Nettoyage du ruisseau
SYNDICAT DES RIVIERES DE HAUTE ALSACE : - DUSSOURD Francis, - VOGEL Maurice.	Réalisation prochaine d'une nouvelle couche de roulement sur la digue et travaux de renforcement pour 45 000 € .
SYNDICAT DES GARDES CHAMPETRE INTERCOMMUNAUX : - DUSSOURD Francis, - FRARE Francis	Prochaine réunion le 14 avril 2021

POINT 15. Divers.

Transfert à la Commune de Ruelisheim par la société Suez Eau France de la propriété du réseau d'eau de la Cité Minière

Aux termes d'une réunion ayant eu lieu le 1^{er} février 2021 entre les représentants de la Commune, de Suez Alsace et du SIAEP de Baldersheim, Battenheim, Ruelisheim, il a été convenu, dans le but d'harmoniser les modes de gestion du réseau sur l'ensemble du territoire de la Commune, de procéder au transfert à la commune par Suez Eau France de la propriété du réseau d'eau potable de la Cité Minière afin de permettre au SIAEP du Ba.Ba.Ru d'en assurer l'exploitation.

Le Conseil Municipal,

- ▣ Approuve le transfert
- ▣ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches nécessaires et à signer tout acte y afférent

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

Levée de séance 22h00

PAROLES AUX ADJOINTS ET AUX MEMBRES DU CONSEIL

FRANCIS GIRARD : le 1er marché de Pâques de Ruelisheim aura lieu de 15h à 18h30 le 3 avril 2021, Place de l'Eglise.

Le P'ti marché de Ruel' aura lieu chaque 3ème mercredi du mois de 16h00 à 18h30 à partir du 19 mai 2021, Place de l'Eglise

Robert RAMUNDI, salue cette initiative et invite les conseillers à y participer.

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Ruelisheim
de la séance du 25 mars 2021

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28 janvier 2021,
2. Compte Administratif 2020 et affectation des résultats,
3. Compte de gestion 2020,
4. Subventions communales 2021,
5. Budget primitif 2021 et fixation des taux d'imposition,
6. Budget Primitif annexe 2021 Lotissement du Chêne
7. Sécurité en traverse d'agglomération : attribution des travaux
8. Création d'une police pluri-communale : projet de convention de mutualisation,
9. Acquisitions de terrain,
10. Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021,
11. Mulhouse Alsace Agglomération : Pacte de gouvernance,
12. Forêt communale : approbation de l'état d'assiette 2022
13. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
14. Interventions des délégués communautaires,
15. Divers.

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
DUSSOURD Francis	Maire		
FAIVRE Jean-Michel	1 ^{er} Adjoint		
MONGIN Paulette	2 ^{ème} Adjoint		
SCHIRCK Damien	3 ^{ème} Adjoint	Excusé	
NICOLOSI Nathalie	4 ^{ème} Adjoint		
GIRARD Francis	5 ^{ème} Adjoint		
VOGEL Maurice	Conseiller municipal		
KOEGLER Sabine	Conseillère municipale		
SCHMUCK Corinne	Conseillère municipale		
FRARE Francis	Conseiller municipal		
VOGT Pascal	Conseiller municipal		
RAMUNDI Robert	Conseiller municipal		
COLARD Laurence	Conseillère municipale		
FUCHEY Françoise	Conseillère municipale		
PELOT Lydie	Conseillère municipale		
PETERSCHMITT Ghislain	Conseiller municipal	A donné procuration à NISSLÉ Michaël	
BOTTLAENDER Valérie	Conseillère municipale		
NISSLÉ Michaël	Conseiller municipal		
SOUBAYA Alexia	Conseillère municipale	Excusée	

